

Inscrivez-vous directement sur mathez-formation.fr ou renvoyez ce bulletin par email à inscription@mathez-formation.fr

TVA

- Parcours RÉFÉRENT « TVA intracom. & internationale »
- TVA intracommunautaire et extracommunautaire
- TVA internationale - Échanges complexes
- Actualités TVA internationale 2022 - 2023
- DEB, EMEBI et ERTVA
- TVA & Incoterms
- Mécanismes de la TVA
- Facturation électronique et TVA
- Maîtriser le risque fiscal lié à la TVA
- L'assujetti unique : le groupe TVA
- Autoliquidation en matière de TVA
- Assujettis et redevables partiels
- TVA, DEB et circulation des marchandises en UE
- TVA et territorialité des prestations de services

TVA PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

- TVA, véhicules neufs et d'occasion
- TVA et œuvres d'art
- TVA : agences de voyages & organisateurs d'évènements
- TVA et transport de marchandises
- TVA et nautisme
- TVA et e-commerce / Ventes à distance

COMPTA / GESTION

- Débitants de tabacs et diffuseurs de presse
- Traiter un dossier pharmacie
- Transport routier de marchandises
- Spécificités comptables des associations

FISCALITÉ

- Examen de conformité fiscale
- Fiscalité énergétique et environnementale
- E-invoicing et e-reporting : objectif 2024
- Les risques liés à la facturation vs une piste d'audit fiable et une facture de qualité

IMMOBILIER

- Opérations immobilières réalisées par des assujettis professionnels de l'immobilier
- Marchands de biens et lotisseurs professionnels
- Opérations de construction-vente
- Société Civile Immobilière de Gestion Patrimoniale
- Loueurs meublés
- Investissement locatif immobilier
- Fiscalité des investissements immobiliers réalisés en France par des non-résidents

DROIT SOCIAL

- Renforcez sa conformité en paie : les incontournables
- Le traitement des frais professionnels
- L'évaluation des avantages en nature en paie
- Contrat de travail
- Gestion des absences
- Rupture du contrat de travail

JURIDIQUE

- LCB-FT : faire face à un risque de blanchiment ou au financement du terrorisme
- Compliance : secteur des yachts et des charters

DOUANE

- Import-export et formalités de douane
- Incoterms 2020
- Opérations triangulaires import-export
- Le trio douanier
- Régimes particuliers : optimisez vos achats à l'international
- Crédits documentaires export
- Réglementation douanière et yachting
- Export control : décryptage des réglementations BDU, ITAR, EAR
- Alcools et contributions indirectes
- Œuvres d'art à l'international

DATE DE LA FORMATION

.....
.....

LIEU DE LA FORMATION

- Classe virtuelle
- Aix
- Lille
- Lyon
- Nice
- Paris
- Strasbourg
-

VOTRE ENTREPRISE :

Raison Sociale : _____

Siret ou N° TVA : _____

Adresse : _____

CP/Ville : _____

Contact formation : Mr/Mme _____

Email : _____

Téléphone : _____

PARTICIPANT(S) * :

Nom : _____ Prénom : _____

Email : _____

Fonction : _____

Avez-vous une intolérance alimentaire ? _____

Êtes-vous en situation d'handicap ? _____

Nom : _____ Prénom : _____

Email : _____

Fonction : _____

Avez-vous une intolérance alimentaire ? _____

Êtes-vous en situation d'handicap ? _____

MODALITÉS DE PAIEMENT ** :

Par chèque à l'ordre de Mathez Formation

Par virement :
IBAN **FR76 1009 6185 8300 0448 9500 179** BIC **CMCIFRPP**

Organisme OPCO à facturer (coordonnées à préciser) :

Contact : _____ Téléphone : _____

CPF (uniquement pour le Parcours Référent TVA internationale). Les demandes doivent être déposées au minimum 11 jours ouvrés avant le début de la session de formation. Passé ce délai, les demandes de financement ne seront plus recevables.

DATE ET SIGNATURE :

* Pour ajouter plus de participants, merci de nous envoyer la liste par email

** La réception par MATHEZ FORMATION du bulletin d'inscription complété rend exigible l'intégralité des sommes. Une annulation sans frais du fait du client jusqu'à 10 jours avant la date de la formation est cependant possible (annulation écrite obligatoire). Moins de 10 jours francs avant la date de début de la formation, en cas de non participation de l'inscrit, le montant total pour la formation est dû.

Créé le 05/01/2022 - Mis à jour le 31/01/2023